



CAPA - Canadian Association of Physician Assistants
ACAM - Association canadienne des adjoints au médecin

Le 9 septembre 2011

Madame Madeleine Dubé
Ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick
Place HSBC
C.P. 5100
Fredericton NB E3B 5G8

Madame la Ministre,

L'Association canadienne des adjoints au médecin aimerait vous demander respectueusement d'intégrer les adjoints au médecin à ses plans relativement à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et de leur prestation au Nouveau-Brunswick. Cette demande donne suite au document de discussion présenté par le Comité consultatif sur les soins de santé primaires (CCSSP) du Nouveau-Brunswick et intitulé : « Amélioration de l'accès aux soins de santé primaires et de la prestation de ces services au Nouveau-Brunswick ». Dans ce document, il est énoncé que malgré les investissements nationaux en la matière, vous devez relever d'importants défis liés à l'accès aux soins en temps opportun et qu'il vous faut, pour relever les défis actuels et futurs du système médical, mettre en place un système de santé novateur et efficace afin de pouvoir offrir des services de santé clinique durables. Or, les adjoints au médecin peuvent faire partie de la solution en vue de relever de tels défis.

Les adjoints au médecin (AM) sont en quelque sorte un prolongement du médecin et non des spécialistes indépendants. Ils travaillent avec une certaine autonomie négociée et convenue avec le médecin superviseur. Le fait de recourir aux AM pour appuyer la pratique clinique des médecins permet de rehausser les soins axés sur le patient et de concentrer les ressources spécialisées là où elles sont nécessaires. Cette démarche en collaboration se révèle essentielle afin d'assurer la prestation de soins de santé optimaux là où les besoins sont les plus pressants.

D'après la Stratégie nationale de sensibilisation aux soins de santé primaires présentée par le CCSSP, il existe quatre « piliers » ou éléments auxquels il faut prêter attention pour améliorer les soins de santé. Dans le cadre de cette stratégie, l'accès des patients aux services de santé compte parmi les principaux fondements. Pour traiter cet enjeu, il est recommandé de mettre en place un nombre accru d'équipes de médecine familiale. Il est également proposé que ces équipes soient composées d'un médecin de famille, d'une infirmière ou d'une infirmière praticienne. En outre, il est recommandé dans cette stratégie d'élargir les services de soins de santé primaires afin d'englober une vaste gamme de fournisseurs de soins de santé, y compris les infirmières, les pharmaciens, les diététistes, les psychologues et

.../2

Post Office Box 8086/Case postale 8086 Station T/Succursale T, Ottawa, ON K1G 3H6

Email/Courriel admin@capa-acam.ca

Toll free/Sans frais 877 744-2272 Fax/Télécopieur 613 521-2226

physiothérapeutes, les travailleurs sociaux et les conseillers en santé mentale. Toutefois, il n'est fait mention nulle part de l'intégration des AM à ces équipes.

Pourtant, les AM peuvent faire partie à la fois des équipes de santé familiale et des équipes de soins de santé primaires. Le modèle médecin/adjoint au médecin n'a rien de nouveau. La profession d'AM existe depuis plus de 50 ans et est issue des Forces canadiennes. Il y a actuellement plus de 300 AM qui exercent leur profession en divers milieux de pratique au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba et en Alberta. Ces AM se sont bien intégrés aux équipes de santé familiale ou de soins de santé primaires dans ces provinces.

L'ACAM appuie votre initiative visant à rehausser l'accès aux services de soins de santé primaires et leur prestation au Nouveau-Brunswick. Elle estime que l'intégration des professionnels de la santé, dont les AM, au système de soins de santé peut garantir aux Canadiens des soins supérieurs axés sur le patient de même qu'une amélioration de l'accès en temps opportun à des soins médicaux de qualité.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la profession d'AM ou pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du siège social (au 613-248-2272) ou avec moi. Nous répondrons à vos questions avec plaisir.

Je vous remercie du temps et de l'attention que vous consacrez à la présente, et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Ian W Jones, MPAS, CCAM, PA-C

Président national

À propos de l'ACAM : L'Association canadienne des adjoints au médecin est une association professionnelle bilingue constituée à l'échelle nationale et qui défend les intérêts de ses membres sous la direction d'un conseil d'administration bénévole représentant des adjoints au médecin (AM), des AM étudiants et d'autres membres partout au Canada et à l'étranger. L'ACAM compte des membres dans toutes les régions nationales et au sein des Forces canadiennes. Ces derniers partagent la volonté de contribuer au développement des soins de santé au Canada et de promouvoir le modèle propre à la profession : des soins de santé de qualité axés sur la coopération, la collaboration et le patient.